

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**



Séance du 30 mai 2024 - Délibération n° 2024-063

**VŒU DE SOUTIEN À LA PLATEFORME COMMUNE  
DE POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE  
COUVERT PAR LE CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL  
DE REDON-CARENTOIR**

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 17 mai, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29
Vote	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

**Président de séance :** Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**- Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

Monsieur Benoit Quélard, pouvoir donné à Monsieur Stéphane Lefebvre.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Nicolas Régis.

Monsieur Loïc L'Haridon, pouvoir donné à Madame Martine Évain.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Stéphane Lefebvre.

**Rapport de Pascal Duchêne, Maire.**

*Le comité d'appui de l'hôpital de Redon-Carentoir rassemble les élus (parlementaires et élus locaux), citoyens et usagers, personnels de santé et tout autre acteur du territoire souhaitant le rejoindre pour défendre collectivement le service public hospitalier.*

*L'hôpital de Redon occupe une place centrale dans l'accès aux soins sur un bassin de vie de plus de 150 000 habitants. La vétusté de son bâtiment central met en difficulté les personnels, les patients, nuit à son attractivité, représente un gaspillage et un handicap budgétaire majeur. La construction d'un nouvel hôpital est une nécessité absolue.*

*Le comité d'appui expose ses revendications et sa vision pour l'hôpital de Redon-Carentoir à travers une plateforme commune afin de répondre au mieux aux besoins du territoire (voir annexe).*

Envoyé en préfecture le 03/06/2024  
Reçu en préfecture le 03/06/2024  
Publié le - **3 JUIN 2024**  
ID : 035-213502362-20240530-SG2024\_241-DE

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de :

- Soutenir le comité d'appui dans sa démarche pour maintenir un service public hospitalier de qualité,
- Désigner deux conseillers suivants pour représenter la commune de Redon au sein du comité d'appui de l'hôpital de Redon-Carentoir :
- Charger le Maire de transmettre les noms des personnes désignées et le présent vœu au Comité d'appui.

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le vœu de soutien à la plateforme commune de positionnement du territoire couvert par le Centre Hospitalier Intercommunal de Redon-Carentoir.

SOUTIEN le comité d'appui dans sa démarche pour maintenir un service public hospitalier de qualité,

DÉSIGNE les deux conseillers suivants pour représenter la commune de Redon au sein du comité d'appui de l'hôpital de Redon-Carentoir :

- Benoit Quélard,
- Martine Évain.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre les noms des personnes désignées et le présent vœu au Comité d'appui.

Pour extrait conforme,

**Pascal Duchêne**  
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,  
**Stéphane Lefebvre**  
Conseiller Municipal

Mis en ligne le - **4 JUIN 2024**

# L'hôpital de Redon : notre bien commun !

*Plateforme commune de positionnement du territoire couvert par le centre hospitalier de Redon Carentoir*

Le comité d'appui de l'hôpital de Redon Carentoir rassemble les élus (parlementaires et élus locaux), citoyens et usagers, personnels de santé, et tout acteur du territoire souhaitant le rejoindre. Ce texte est l'expression de notre territoire uni pour défendre son service public hospitalier. L'hôpital est un bien commun pour lequel nous avons décidé de nous engager collectivement et fermement.

L'hôpital de Redon occupe une place centrale dans l'accès aux soins sur un bassin de vie de plus de 150 000 habitants. La vétusté de son bâtiment central met en difficulté les personnels, les patients, nuit à son attractivité, représente un gaspillage et un handicap budgétaires majeurs. Nous ne pouvons plus attendre. La construction d'un nouvel hôpital est une nécessité absolue.

Nous présentons ici notre vision de l'hôpital de Redon et nos engagements pour qu'il puisse répondre aux besoins du territoire.

## 1. Les besoins de santé du territoire, un diagnostic connu validé et contractualisé dans le Contrat Local de Santé

Le diagnostic de santé de notre territoire est connu, avec des indicateurs de santé défavorables. Notre bassin de vie fait partie des territoires bretons et ligériens ayant les plus fortes surmortalités générales. La part des patients en affection longue durée est aussi significativement supérieure comparée à l'échelle régionale et nationale. Face à ce diagnostic, nous attendons de l'Etat et des Agences Régionales de Santé qu'ils respectent leurs engagements.

Nous rappelons ainsi que l'Agence Régionale de Santé Bretagne, l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire, et l'Etat se sont engagés aux côtés des collectivités locales à renforcer l'accès aux soins sur le territoire, en signant le Contrat Local de Santé de Redon agglomération.

Le Centre Hospitalier Intercommunal Redon Carentoir assure la couverture sanitaire de 150 000 habitants sur 3 départements et deux régions. Redon est située à 1h de route des principaux hôpitaux de recours : Rennes, Nantes et Vannes.

L'hôpital est central dans l'accès à la santé sur le territoire. Il propose une offre de soins complète avec des consultations dans de nombreuses disciplines, un service d'urgences, des services d'hospitalisation complète et des services d'hospitalisation de jour dans diverses disciplines, des lits de soins palliatifs (qui sont actuellement saturés), une chirurgie ambulatoire, deux services de soins médicaux et de réadaptation (SMR), deux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et une unité de soins de longue durée (USLD).

Le centre hospitalier et les acteurs de la médecine de ville ont indiqué dans le projet médical de l'établissement la volonté de développer leurs complémentarités afin d'améliorer l'accès aux soins de la population.

## 2. Un nouvel hôpital dimensionné pour répondre aux besoins du territoire conformément au projet médical validé par le conseil de surveillance et l'Agence Régionale de Santé.

Au regard de sa vétusté actuelle, la reconstruction d'un bâtiment central est l'unique réponse à apporter. Aucune remise aux normes de l'actuel bâtiment ne permettra de répondre aux besoins.

Le projet médical actuel qui permet de répondre aux besoins des habitants doit être mis en œuvre de manière pleine et entière. Le nouveau bâtiment doit donc répondre aux objectifs suivants :

- Mettre les espaces de soins, d'accueil des usagers, de travail des soignants en conformité avec les normes en vigueur.
- Sécuriser l'offre de soins et des spécialités existantes.
- Développer des prises en charge et activités nouvelles.
- Ouvrir l'hôpital à la ville avec des espaces de consultations non programmées par des médecins de ville.
- Développer l'ambulatoire.

L'hôpital de Redon notre bien commun ! Plateforme commune de positionnement du territoire

Nous exigeons le maintien de l'ensemble des services existants avec une capacité d'accueil répondant aux besoins, ce qui impose à minima le maintien du même nombre de lits dans les services. La réduction du nombre de lits disponibles conduirait à une dégradation de l'offre de soins contraire au projet médical.

En complément nous souhaitons le développement des capacités et des surfaces de tous les services pour lesquels un besoin est identifié : en particulier la création d'un service de soins palliatifs. Le nouveau bâtiment doit permettre le développement d'un espace ambulatoire unique et adapté. Pour favoriser la complémentarité entre la médecine de ville et l'hôpital, des espaces adaptés doivent être prévus pour permettre des consultations non programmées par les médecins de ville, sur une amplitude horaire élargie.

La complétude de l'offre de service Soins de Suite et de Réadaptations (SSR) doit être garantie sur le site.

L'ensemble des services supports (stérilisation, cuisine, pharmacie, logistique...) font pleinement partie de l'offre de soins et doivent être maintenus sur le site. Nous nous opposons à toute externalisation. Pour garantir la qualité de l'alimentation, le service de restauration sur place doit pouvoir fournir des produits sains et de qualité et permettre un rétablissement plus rapide du patient.

### 3. Les engagements du comité d'appui pour l'hôpital

Pour faire en sorte que l'hôpital de Redon garantisse le confort des patients et des professionnels qui y travaillent, nous membres du comité d'appui nous engageons à :

- Fédérer le conseil de surveillance autour de cette base commune pour qu'il participe activement à l'élaboration d'un projet dimensionné aux besoins.
- Mettre les autorités centrales (ARS et ministère de la santé) face à leur responsabilité historique à devoir financer majoritairement cet équipement au regard du faible niveau d'investissements hospitaliers sur Redon dans les 20 dernières années. Nous exigeons ainsi la publication des données comparatives des investissements hospitaliers de l'ARS depuis 30 ans au regard du nombre d'habitants.
- Demander à la direction de l'hôpital (et à l'Etat) de proposer des scénarii compensant l'absence d'autofinancement.
- Faire respecter l'engagement des Agences Régionales de Santé Bretagne et Pays de la Loire de renforcer l'accès aux soins !
- Effectuer un plaidoyer pour un financement exceptionnel de l'ARS Pays de la Loire.
- Mobiliser la population et les parties prenantes du territoire autour de son service public hospitalier.
- Mobiliser la communauté médicale du territoire, notamment libérale autour de son service public hospitalier.
- Amplifier les opérations de communication de l'hôpital.
- Organiser une conférence des collectivités locales du territoire (communes, intercommunalités, conseils départementaux, conseils régionaux) pour cerner le rôle de l'hôpital dans l'aménagement du territoire.
- Engager des démarches auprès des différentes institutions et instances (ministère, ARS, conseils régionaux, conseils départementaux, conseils communautaires, conseils municipaux...).
- Anticiper l'évolution de l'ensemble du centre hospitalier et envisager la réhabilitation des bâtiments non inclus dans le projet de nouveau bâtiment central (le pôle santé mentale, l'EHPAD, l'USLD).
- Faire tout ce que nos mandats et engagements nous permettent pour que ce nouveau bâtiment adapté aux besoins voit le jour rapidement.